



Plaidoyer ADMR

**Faire des politiques familiales
le socle de la vitalité des territoires**

Elections municipales 2026



Mesdames et Messieurs les futurs maires de France,

Créée en 1945, l'ADMR est le 1er réseau national associatif de service à la personne et un acteur majeur de l'économie sociale et solidaire. L'ADMR fédère 2 660 associations locales implantées partout en France et porte de nombreux services aux familles largement implantés en territoire rural : crèche, micro-crèches, accueils de loisirs, Relais Petite Enfance, lieux de soutien à la parentalité... Ces derniers sont au cœur des priorités de l'ADMR, qui s'engage chaque jour à accompagner, soutenir et faciliter la vie des parents comme celle des enfants grâce à des solutions de proximité adaptées à leurs besoins.

*À l'heure où **nos communes et intercommunalités font face à des défis majeurs** (désertification rurale, fragilisation des services de proximité et inégalités territoriales...), la politique familiale locale s'impose plus que jamais comme un levier essentiel d'attractivité, de cohésion sociale et de vitalité communale.*

*À ces défis s'ajoute aujourd'hui un enjeu démographique central : **la baisse continue de la natalité, particulièrement marquée en milieu rural**. Entre 2022 et 2023, le nombre de naissances a diminué de manière générale en France de **6,6 %**. Sur ce recul global, la diminution est nettement plus prononcée en milieu rural qu'en zones urbaines : **-9 % dans le rural périurbain et -8 % dans le rural non périurbain**, contre environ -5 % dans les grands centres urbains¹. **Moins de naissances signifient demain des écoles menacées, des services publics fragilisés et une dynamique locale qui s'essouffle.***

*À l'ADMR, nous sommes convaincus que les communes et intercommunalités ont un rôle central à jouer face à ce défi démographique. **En facilitant le quotidien des familles et en soutenant la parentalité sur leurs territoires, elles participent concrètement à l'avenir démographique et au dynamisme de leurs territoires.***

¹ Source : Les naissances en 2023, Une baisse d'une ampleur inédite depuis la fin du baby-boom, Insee



L'accès aux services pour les enfants et les parents ne doit pas être déterminé par le lieu de résidence. Investir dans la petite enfance, l'accompagnement des familles et les services de proximité, c'est créer les conditions pour que les familles puissent s'installer, rester et s'épanouir localement.

*Aux côtés des collectivités depuis des décennies, l'ADMR agit chaque jour au plus près des habitants, notamment là où l'offre est fragile ou inexistante. **Ensemble, nous pouvons construire des réponses durables, équitables et adaptées aux réalités de chaque territoire.***

Marie-Josée Daguin
Présidente de l'Union
Nationale ADMR

Thierry d'Aboville
Secrétaire général de
l'Union Nationale ADMR

Plaidoyer ADMR

Faire des politiques familiales le socle de la vitalité des territoires

➔ Garantir un accès équitable aux services aux familles sur tout le territoire

Depuis des années, l'ADMR alerte sur la persistance des inégalités territoriales d'accès aux services aux familles. Le rapport de l'Onape publié en décembre 2025² indique qu'en 2023 **le taux de couverture des places en crèches³ a augmenté dans les zones les moins bien dotées**, ce qui a contribué à **réduire en partie ces inégalités** mais que l'offre reste encore fragile et insuffisante.

Parallèlement, l'Observatoire de l'emploi à domicile⁴ montre qu'**un quart des communes ne disposent d'aucune solution d'accueil pour les jeunes enfants**, tandis qu'un autre quart atteint un taux de couverture supérieur à 75 % — ce qui signifie clairement que **les zones rurales peu densément peuplées disposent souvent d'une offre très limitée**. Dans ces zones, la DREES indique que⁵ **28 % des enfants de moins de 3 ans sont accueillis par une assistante maternelle** contre seulement **9 % en crèche collective**. **L'offre collective formelle est ainsi nettement moindre en milieu rural**, où les assistantes maternelles constituent le principal mode d'accueil. Dans un contexte de départs massifs des assistantes maternelles à la retraite, il est urgent de développer et diversifier une nouvelle offre d'accueil adaptée.

Par ailleurs, selon le Rapport d'évaluation des politiques de sécurité sociale 2025, 85 % des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) offrent au moins un service de soutien à la parentalité (CLAS, REAAP, LAEP) sur leur territoire en 2023⁶.

Cela signifie que **15 % des territoires — souvent des zones rurales peu denses — n'ont pas ce type de service structuré**, traduisant une **inégalité d'accès territoriale directe et préoccupante**.

² L'accueil des jeunes enfants – Edition 2025, Observatoire national de la petite enfance (Onape)

³ L'indicateur du taux de couverture rapporte le nombre de places offertes pour tous les accueils formels aux enfants de moins de 3 ans

⁴ L'accueil du jeune enfant : vers une harmonisation des coûts pour les familles ? Baromètre 2025 - Observatoire de l'emploi à domicile

⁵ La part des enfants de moins de 3 ans confiés principalement à une assistante maternelle ou une crèche a presque doublé entre 2002 et 2021, DREES, février 2023 (Études et Résultats n° 1257)

⁶ Rapport d'évaluation des politiques de sécurité sociale – Edition 2025 publié par le Gouvernement



L'ADMR appelle ainsi à un engagement fort pour renforcer l'offre de proximité, notamment en milieu rural. Dans de nombreux territoires, les familles doivent encore parcourir plusieurs dizaines de kilomètres pour accéder à une crèche, un accueil de loisirs, un lieu de soutien à la parentalité ou un Relais Petite Enfance. **Cette situation constitue un frein direct à l'installation des jeunes ménages, accentue la précarité des parents et contribue à la dévitalisation des communes et intercommunalités.**

L'ADMR invite les futurs maires de France à :

- ➔ **Mettre fin aux déserts de services familiaux**, en garantissant une présence minimale de solutions petite enfance, enfance et parentalité sur chaque bassin de vie.
- ➔ **Prioriser les investissements dans les services de proximité**, y compris dans les petites communes, et ne plus concentrer l'offre uniquement dans les pôles urbains.
- ➔ **Soutenir des modèles adaptés aux territoires ruraux**, tels que des dispositifs itinérants (crèches, Lieux d'accueil enfants-parents, Relais Petite Enfance...).
- ➔ **Sécuriser financièrement les structures existantes**, afin d'éviter les fermetures liées à l'instabilité budgétaire ou aux appels à projets ponctuels. Une dynamique de mutualisation intercommunale doit être envisagée dès que possible pour sécuriser les financements et les emplois.

Forte de son ancrage territorial et de son expertise locale, l'ADMR se tient prête à déployer, gérer et adapter ces services là où l'offre publique ou privée est insuffisante, en étroite collaboration avec les collectivités territoriales. Dans cette perspective, elle entend se mobiliser aux côtés des futurs maires de France pour garantir un accès équitable sur tout le territoire, renforçant ainsi l'attractivité, la démographie et la cohésion sociale. En l'absence d'actions volontaristes et coordonnées, les fractures territoriales risquent de se creuser, avec des conséquences durables sur le dynamisme et l'équilibre des territoires.

Plaidoyer ADMR

Faire des politiques familiales le socle de la vitalité des territoires

➔ *Construire une offre petite enfance de proximité, partenariale et non lucrative*

L'ADMR invite les futurs maires de France à envisager la petite enfance comme un investissement stratégique pour le développement local. Nous souhaitons les accompagner pour développer des offres d'accueil de la petite enfance pleinement adaptées aux réalités locales : crèches et micro-crèches installées auprès d'autres services existants (écoles, EHPAD, résidences...), modulaires en construction hors-site ou itinérantes ; crèches familiales pour lutter contre l'isolement des assistantes maternelles ; offre de garde à domicile accessible (notamment pour les familles isolées ou en horaires atypiques) ...

Ces solutions doivent prendre en compte les besoins spécifiques des territoires : saisonnalité de l'emploi, horaires décalés, temps de trajet importants.

Par ailleurs, pour l'ADMR, la politique de la petite enfance doit s'appuyer prioritairement sur le modèle associatif, garant d'un accueil de qualité, accessible financièrement et ancré dans les territoires, face à la montée d'une logique lucrative qui va souvent à l'encontre de l'intérêt général. La DREES indiquait ainsi, dans un rapport de mai 2025⁷, qu'en 2023 39 % des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) étaient gérés par des structures privées à but lucratif contre 20 % par des structures associatives, le reste étant géré par des collectivités territoriales. Partout en France, le développement croissant d'opérateurs privés à but lucratif transforme progressivement l'accueil du jeune enfant en marché, avec des dérives déjà observées : recherche de rentabilité au détriment de la qualité, pression sur les conditions de travail, moindre accessibilité financière pour les familles.

À l'inverse, le modèle associatif, non lucratif et de proximité, place l'enfant, les familles et le territoire au cœur du projet, assurant une offre stable, équitable et centrée sur l'intérêt général.

⁷ Données départementales sur l'offre d'accueil du jeune enfant – séries longues et résultats détaillés 2023, Drees



L'ADMR invite les futurs maires de France à :

- ➔ **Mieux reconnaître et donner la priorité au modèle associatif lorsque les communes et intercommunalités délèguent le service.** En soutenant les gestionnaires associatifs comme acteurs d'intérêt général, ces dernières contribuent à préserver une offre d'accueil alliant qualité éducative et accessibilité sociale. Le modèle associatif joue ainsi un rôle clé pour protéger le service public local face aux logiques de profit.
- ➔ **Développer une relation partenariale avec les associations, fondée sur la confiance et la souplesse.** L'ADMR souhaite sortir d'une logique de mise en concurrence systématique — notamment via les délégations de service public (DSP) — qui fragilise les structures, déstabilise les équipes et nuit à la continuité de l'accueil. **Elle appelle à une coopération étroite avec les associations gestionnaires, en favorisant des conventions pluriannuelles sécurisantes et une souplesse budgétaire annuelle**, afin d'ajuster les financements face à la hausse constante des charges (salaires, énergie, normes, formation). Un cadre financier stable et sécurisé est un facteur clé d'amélioration continue de la qualité d'accueil.
- ➔ **Garantir un soutien financier fort et durable aux modes d'accueil.** En 2024, le nombre de micro-crèches financées par la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE)⁸ a progressé de 10 %⁹. La majorité de ces micro-crèches PAJE appartient au secteur privé marchand (93 %). **Ce modèle est de plus en plus plébiscité par les communes et intercommunalités rurales** car il implique une participation financière réduite pour ces dernières, en reposant largement sur la contribution directe des familles. **L'ADMR souhaite cependant alerter les futurs maires de France : le modèle PAJE n'est soutenable financièrement ni pour les familles en milieu rural, ni pour les associations.** Pour une garde à temps plein, la micro-crèche PAJE est le mode d'accueil le plus onéreux quel que soit le revenu de la famille : le reste à charge s'élève ainsi à 615 € par mois pour des revenus de deux Smic, impactant indéniablement le reste à vivre¹⁰. Ce modèle, peu accessible financièrement pour les familles en milieu rural entraîne une baisse de la demande, notamment en matière d'amplitude horaire.

⁸ Ce financement implique que la structure ne reçoit pas d'aide au fonctionnement de la Caf et/ou des collectivités et que les recettes de la micro-crèche proviennent donc exclusivement des sommes versées par les parents qui touchent ensuite une aide de la Caf.

⁹ Source : *Rapport Onape 2025*

¹⁰ Ibid

Plaidoyer ADMR

Faire des politiques familiales le socle de la vitalité des territoires

Par ailleurs, l'absence de recettes autres que les participations familiales crée un équilibre budgétaire fragile pour les micro-crèches associatives PAJE qui n'ont pas les mêmes capacités financières que les groupes privés¹¹. Alors que le modèle PAJE assure souvent la rentabilité des micro-crèches privées, il n'en va pas de même pour les micro-crèches associatives PAJE. Nombreuses sont celles aujourd'hui en déficit, menaçant leur pérennité et la continuité de l'offre de proximité dans les territoires ruraux, ainsi que la qualité d'accueil, à cause de moyens réduits pour le personnel, les locaux et les activités pédagogiques. **L'ADMR appelle ainsi les futurs maires de France à prioriser le développement des structures financées en Prestation de service unique (PSU)¹²**, un modèle plus équitable et sécurisant, qui garantit à la fois l'accessibilité financière pour les familles et des moyens stables pour assurer la qualité de l'accueil. **Les communes et intercommunalités doivent reconnaître le coût réel de la qualité d'accueil.**

➔ **Soutenir les efforts entrepris pour l'attractivité des métiers de la petite enfance, afin notamment de lutter contre la pénurie de professionnels.** Selon une étude de la Cnaf réalisée fin 2024, il manquait près de 13 500 postes (soit 8,2 % des équivalents temps plein)¹³ dans les établissements d'accueil des jeunes enfants. Face à cette situation, des efforts importants ont été réalisés ces dernières années pour revaloriser les salaires du secteur. Certaines branches professionnelles, dont la Branche de l'Aide à Domicile (à laquelle l'ADMR appartient), ont permis d'améliorer la rémunération des professionnels, reconnaissant leur rôle primordial dans l'éducation et le bien-être des jeunes enfants. Cependant, ces revalorisations indispensables ont un impact direct sur l'équilibre financier des crèches. C'est pourquoi l'ADMR rappelle le rôle déterminant des communes et intercommunalités, dont le soutien est crucial pour permettre aux structures d'absorber ces coûts et de poursuivre leur mission dans de bonnes conditions.

Valoriser la petite enfance et ses métiers, soutenir des structures locales solides et accessibles, c'est renforcer la cohésion sociale et l'attractivité des territoires pour les générations à venir.

¹¹ Ces groupes mutualisent souvent leurs coûts fixes, disposent de ressources financières plus importantes et peuvent absorber temporairement des pertes ou ajuster les tarifs selon le remplissage, grâce à leur solidité financière globale.

¹² « Le modèle PSU consiste à financer directement la crèche par la collectivité et la CAF, qui verse un tarif uniforme par enfant.

¹³ *Un besoin en professionnels toujours important dans les crèches, d'après une enquête inédite de la Cnaf*, Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf), Juillet 2025, communiqué de presse.



➔ Renforcer le rôle des Relais Petite Enfance (RPE) comme pivot local

Les Relais Petite Enfance (RPE) sont des services de proximité essentiels qui informent et accompagnent les parents dans leurs choix de modes d'accueil, soutiennent et professionnalisent les assistants maternels, et constituent un véritable observatoire local des besoins de la petite enfance. Ils jouent un rôle clé de structuration de l'offre sur les territoires, en particulier en milieu rural. Pourtant, ils restent encore trop souvent méconnus ou sous-priorisés par les communes et intercommunalités, alors même qu'ils sont désormais identifiés comme un pilier du service public de la petite enfance, inscrit dans les priorités nationales et renforcé par la loi pour le plein emploi du 18 décembre 2023, qui prévoit que les communes de plus de 10 000 habitants (ou leurs groupements) doivent se doter d'un RPE d'ici au 1^{er} janvier 2026.

L'ADMR encourage une plus forte reconnaissance politique, financière et stratégique des RPE comme infrastructures essentielles du service public local de la petite enfance. Trop souvent fragilisés par des financements incertains ou des réorganisations à court terme, les RPE sont pourtant indispensables à l'équilibre de l'offre territoriale et à l'accès égal aux services de la petite enfance.

L'ADMR invite les futurs maires de France à :

- ➔ **Sécuriser durablement les moyens humains et financiers des Relais Petite Enfance.** Il s'agit de garantir l'efficacité des RPE et d'éviter des financements morcelés qui fragilisent leur fonctionnement, car la subvention versée par la Caf ne suffit pas à assurer leur équilibre financier. Trop souvent, les associations doivent se battre pour combler les manques de financement, sollicitant à tour de rôle plusieurs communes, avec des subventions remises en cause d'une année sur l'autre. **Une gouvernance intercommunale commune, coordonnée et pérenne, peut constituer une solution à ce morcellement en permettant de mutualiser les moyens tout en répondant efficacement aux besoins de chaque commune.**

Plaidoyer ADMR

Faire des politiques familiales le socle de la vitalité des territoires

- ➔ **Intégrer pleinement les RPE dans les politiques familiales locales**, au même titre que les crèches, les écoles ou les accueils périscolaires, et les considérer comme des équipements structurants du territoire.
- ➔ **S'appuyer sur leur connaissance fine du territoire et leur expertise pour observer les besoins des familles et anticiper les évolutions démographiques.** Intégrer les RPE dans les réflexions communales autour du développement de la petite enfance permet de coordonner efficacement les différents modes d'accueil, d'adapter l'offre aux réalités locales et de garantir un service de proximité accessible à toutes les familles.

Des RPE solides, c'est une politique petite enfance plus lisible, plus équitable et mieux structurée.

➔ *Développer une offre d'accueil de loisirs inclusive et éducative*

L'accueil de loisirs ne se limite pas à un service pratique pour les familles : c'est un espace d'égalité, d'émancipation et de continuité éducative entre l'école, le périscolaire et l'extrascolaire. Il contribue à la lutte contre les inégalités sociales et territoriales et favorise l'épanouissement de chaque enfant. Pourtant, dans de nombreuses communes et intercommunalités, l'offre reste insuffisante, éloignée géographiquement ou inadaptée aux besoins spécifiques, notamment pour les enfants en situation de handicap. Ces lacunes accentuent les inégalités et fragilisent la cohésion sociale locale.

L'ADMR appelle au développement d'une offre d'accueil de loisirs accessible, de qualité et inclusive pour tous les enfants, partout sur le territoire. Elle invite les futurs maires de France à :

- ➔ **Garantir une couverture territoriale effective**, afin que chaque bassin de vie dispose d'une offre accessible en proximité.



- ➔ **Favoriser l'inclusion de tous les enfants**, avec des moyens adaptés aux situations de handicap ou aux besoins éducatifs particuliers.
- ➔ **Œuvrer pour renforcer la continuité éducative**, en coordonnant l'école, le périscolaire et l'extrascolaire pour offrir un parcours cohérent.
- ➔ **Soutenir des projets éducatifs de qualité**, avec des animateurs formés et des programmes favorisant la mixité sociale, la citoyenneté et le bon développement de l'enfant.
- ➔ **Maintenir une stabilité financière et organisationnelle**, afin que l'accueil de loisirs ne devienne pas une variable d'ajustement budgétaire au détriment des enfants.

Pour l'ADMR, les accueils de loisirs constituent un outil stratégique de prévention des inégalités et de cohésion sociale. Cet investissement, pensé sur le long terme et non comme une dépense optionnelle, contribue directement à la cohésion et au dynamisme des territoires.

➔ *Développer et pérenniser des lieux de soutien à la parentalité accessibles à tous*

L'ADMR appelle au maintien et au développement des Lieux d'Accueil Enfants-Parents (LAEP), premiers piliers du soutien à la parentalité.

Les LAEP sont des espaces gratuits ou très accessibles où les parents et les jeunes enfants peuvent se rencontrer, jouer, échanger et bénéficier d'un accompagnement professionnel. Ces lieux jouent un rôle crucial pour :

- **Soutenir la parentalité**, en proposant écoute, conseils et accompagnement dès les premières années de l'enfant.
- **Favoriser la sociabilisation des enfants**, en leur offrant un espace sécurisé pour interagir avec leurs pairs.
- **Rompre l'isolement des parents**, en créant du lien social et du réseau entre familles.

Plaidoyer ADMR

Faire des politiques familiales le socle de la vitalité des territoires

Pourtant, de nombreux LAEP sont aujourd'hui fragilisés par un modèle financier incertain, comparable à celui des crèches, des RPE ou des accueils de loisirs : budgets instables, dépendance aux subventions ponctuelles ou aux appels à projets. Cette fragilité conduit à une disparition progressive de structures pourtant essentielles pour les familles, en particulier dans les territoires ruraux ou isolés. **Maintenir et sécuriser ces lieux est donc une priorité pour l'ADMR.**

Au-delà des LAEP, d'autres lieux ressources parentalité complètent l'offre de soutien aux familles. Ces espaces, ouverts à tous, proposent ateliers, rencontres, conseils pratiques et accompagnement des familles dans leur quotidien. Il peut s'agir de Maisons de la Parentalité, Maisons des 1000 premiers jours ou autres espaces d'accueil et d'accompagnement pour les familles en difficulté.

L'ADMR invite les futurs maires de France à :

- ➔ **Inscrire ces lieux dans une stratégie municipale ou intercommunale durable** en intégrant ces structures dans leur politique familiale globale, par une meilleure définition, notamment, de leur rôle dans l'offre locale de services à la famille. Cette reconnaissance politique garantirait la visibilité et la légitimité de ces lieux auprès des habitants et des partenaires locaux.
- ➔ **Assurer un portage politique affirmé et un financement durable, sécurisé et lisible, garantissant la stabilité de ces structures** au-delà des appels à projets temporaires ou des subventions ponctuelles. Il s'agit d'une condition essentielle pour permettre aux équipes de travailler dans des conditions stables et de garantir un accueil de qualité pour tous les enfants et parents.
- ➔ **Mettre à disposition des locaux adaptés et accessibles** : bien souvent, le manque de locaux sécurisés, fonctionnels et accessibles aux familles, y compris aux parents à mobilité réduite ou venant de plusieurs communes, ne permet pas à ces projets de se développer.

Ces lieux ne sont pas de simples services : ils sont des outils essentiels pour soutenir les familles, prévenir les fragilités, favoriser la sociabilisation et renforcer durablement la cohésion sociale locale.



→ En conclusion...

Aujourd'hui, soutenir les familles n'est plus une option : c'est un impératif pour l'avenir de nos communes et intercommunalités, pour la vitalité de nos territoires et pour l'attractivité locale. Les différents services aux familles sont autant de leviers concrets pour prévenir les inégalités, lutter contre la dénatalité et construire un avenir durable pour tous.

À l'ADMR, nous savons qu'ensemble, collectivités et associations peuvent relever ces défis. **En reconnaissant, soutenant et investissant durablement dans ces services, partout sur le territoire, les futurs maires de France contribueront à assurer à chaque enfant et à chaque parent, où qu'ils vivent, un accès équitable et de qualité aux ressources dont ils ont besoin.**

Parce que l'avenir de nos communes et intercommunalités se construit dès aujourd'hui, auprès des familles qui y vivent, **agissons maintenant pour garantir un territoire vivant, inclusif et attractif pour les générations à venir.**

L'ADMR et son activité Enfance et Parentalité en quelques chiffres...

87 fédérations départementales

70 000 bénévoles

82 000 salariés

2 660 associations locales

137 crèches et micro-crèches

40 accueils de loisirs

22 Relais Petite Enfance

18 lieux de soutien à la parentalité